

La
Semaine Religieuse
 DE
Québec

VOL. XVIII

Québec, 25 novembre 1905

No 15

DIRECTEUR, M. L'ABBÉ V.-A. HUARD

SOMMAIRE

— o —

Calendrier, 225. — Les Quarante-Heures de la semaine, 225. — Feu Don Marcello Massarenti, 226. — Chronique des diocèses, 227. — La béatification de Jeanne d'Arc, 228. — Cas de Conscience, 229. — De l'avenir des jeunes filles, 231. — La basilique du Vœu national belge, 232. — Indulgences accordées à l'occasion de la 1^{re} communion des enfants, à eux, à leurs parents, et aux fidèles qui y assistent, 233. — La confiance en la Providence, 234. — Nations protestantes et nations catholiques, 235. — Bibliographie, 240.

Calendrier

— o —

26	DIM.	b	XXIV et dernier ap. Pent. et 5 nov. S. Sylvestre, abbé. <i>Kyr.</i> des dbles. Vêp. à cap. du suiv., mém. du préc. et du dim.
27	Lundi	b	S. Léonard de Port-Maurice, évêque et confesseur.
28	Mardi	†v	De la férie.
29	Merc.	†v	Vigile de S. André.
30	Jendi	r	S. André, apôtre, 2 <i>cl.</i>
1	Vend.	†v	De la férie.
2	Samd.	†r	Ste Bibiane, vierge et martyre.

Les Quarante-Heures de la semaine

— o —

27 novembre, Berthier. — 29, Saint-André. — 1er décembre, Valcartier.

Feu Don Marcello Massarenti

— o —

Nous voulons revenir aujourd'hui, un peu plus longuement, sur la carrière du vieil ami des Canadiens, dont nous n'avons fait, il y a huit jours, qu'annoncer le décès et les funérailles.

Ce fut donc le 23 du mois dernier, à l'âge très avancé de 89 ans, dans son appartement du Vatican, que don Marcello Massarenti Ordelaffi, secrétaire de l'Aumônerie pontificale, rendit son âme à Dieu.

Qui de nous a fait le voyage de Rome et n'a connu ce vénérable vieillard à la figure ouverte et sympathique, toujours prêt à rendre service, à user de ses connaissances et de son influence pour obtenir aux solliciteurs quelque faveur ardemment désirée ? Son grand âge, ses relations avec les principaux dignitaires de Rome lui ouvraient toutes les portes et le mettaient en mesure de puiser à toutes les sources.

Il n'y a encore que quelques mois, des évêques, des prêtres canadiens, bravant à plusieurs reprises les longs escaliers du Vatican, allaient tour à tour présenter leurs hommages à ce vétéran de la Cour romaine et rapportaient, joyeux, les plus précieux souvenirs, reliques, chapelets, médailles, pour eux-mêmes et leurs amis. Don Marcello aimait tout particulièrement les Canadiens et leur faisait à tous le plus bienveillant accueil.

Sa mémoire sera bénie de tous ceux qui l'ont connu.

Sa disparition causera un plus sensible regret chez les pauvres de Rome qui perdent en sa personne un ami sincère, un soutien efficace, un bienfaiteur assidu et généreux. On raconte qu'une femme centenaire, morte depuis peu, eut en lui pendant longtemps le payeur et le pourvoyeur pressé qui soldait tous ses comptes, sans que la pauvre vieille sût d'où partaient ces générosités. La charité n'a pas besoin de se montrer pour agir.

En 1848, don Marcello aida Pie IX dans sa fuite à Gaète. Honoré de la haute confiance du Saint-Père, il s'acquitta avec succès de plusieurs missions importantes. Il reçut en récompenses diverses décorations, et jouit pendant toute sa vie de l'amitié des plus distingués personnages de Rome et de l'Italie.

Nous offrons à sa famille, notamment à son neveu M. le Chevalier Tabanelli, l'expression de nos très vives condoléances.

Chronique des diocèses

— o —
QUÉBEC

— Par décision de S. G. Mgr l'Archevêque, ont été nommés :
M. l'abbé P.-A. Godbout, curé de Saint-Honoré de Shenley ;
M. l'abbé J.-J. Laberge, de l'Archevêché, chapelain du couvent des Sœurs Saint-Joseph de Saint-Valier. Cette maison d'enseignement n'a été ouverte que cet automne, à Notre-Dame de Québec.

— Dimanche, l'après-midi, une cérémonie d'adieu avait lieu au couvent des Franciscaines Missionnaires de la Grande-Allée, à l'occasion du départ de trois religieuses pour les léproseries du Japon. S. G. Monseigneur l'Archevêque a présidé cette solennité touchante à laquelle assistaient Mgr Marois, vicaire général, beaucoup de membres du clergé, et une foule de fidèles. Les journaux quotidiens ont raconté au long les détails de cette fête, et donné un compte rendu assez complet du sermon de circonstance, prononcé par M. l'abbé Eug. Roy, curé de Jacques-Cartier. Le distingué prédicateur a fait là, nous dit-on l'un de ses plus beaux sermons.

Les jeunes missionnaires dont on solennisait le départ sont les Rév. Mères Marie-Thomas, (Alice Boucher) de la Rivière-Ouelle, Marie-Octavienne, (Cordélia Pâquet) de Montréal, et Marie-Angéline, (Ludivine Trudel) de Sainte-Thècle (Trois-Rivières). Elles sont parties, lundi par le C. P. R., pour Vancouver et le Japon.

— Mardi, Monseigneur l'Archevêque a célébré la messe pontificale à l'Hospice Saint-Joseph de la Délivrance, Lévis, à l'occasion du jubilé religieux de la Révérende Mère Marie du Sacré-Cœur, ancienne supérieure générale des Sœurs de la Charité et ancienne directrice de l'Asile de Beauport, et de la Révérende Mère Saint-Vincent.

— Jeudi, les Sœurs de l'Espérance, de Saint-Jean-Baptiste, ont célébré la fête de leur supérieure. S. G. Mgr l'Archevêque a bien voulu dire la messe de communauté, ce jour-là.

CHICOUTIMI

— S. G. Mgr Labrecque a passé une partie de cette semaine à Québec.

— M. le vicaire général Leclerc, curé de la Malbaie, a été assez gravement indisposé depuis le commencement du mois. Nous apprenons avec bonheur que sa santé s'améliore de jour en jour. En attendant son complet rétablissement, M. l'abbé Bluteau, de Chicoutimi, a été nommé desservant de la Malbaie.

— M. l'abbé R. Tremblay a été nommé curé d'Hébertville (Lac Saint-Jean), en remplacement de M. l'abbé Barabé, que l'état peu satisfaisant de sa santé a obligé de prendre du repos. C'est à Saint-Jean-Deschailons, sa paroisse natale, que M. Barabé a pris sa retraite.

La Béatification de Jeanne d'Arc

Où en est la cause de béatification de Jeanne d'Arc en cour de Rome ? se demande la *Semaine religieuse* d'Evreux.

Nous avons rencontré un prélat, retour de la Ville Eternelle, à qui entre tant d'autres questions, nous avons posé celle-là. Voici ce qu'il a bien voulu nous répondre :

« La cause est en excellente voie, malgré les quelques semaines de retard que subit le décision des Tribunaux de la Rote, reconnaissant l'authenticité des procès apostoliques engagés sur les miracles. A l'heure actuelle on en compte six provenant des diocèses d'Arras, de Bayeux, d'Evreux, de Nevers et d'Orléans (ce dernier compte deux guérisons.) Les conclusions des docteurs de la Congrégation des Rites sont favorables à la reconnaissance des miracles dans ces six cas. Mais ce qui retarde un peu la cause, c'est que le postulateur est le même que pour les religieuses de Compiègne qui vont être béatifiées aussi. »

Nous nous étonnons que cette cause, introduite à Rome depuis peu, soit déjà si avancée.

« C'est que le cas n'est pas le même, nous répond le prélat. Les religieuses sont mortes des coups que leur ont portés les persécuteurs de leur foi et en haine de leur foi. Pour mériter l'honneur qui leur échoit, il n'est pas nécessaire, dans ce cas, d'établir qu'elles ont accompli des miracles. »

Le procès de béatification de Jeanne d'Arc, au contraire, appelle la reconnaissance du caractère providentiel de sa mission et des effets dont elle fut suivie. C'est à sa démonstration

que se sont employés tant d'historiens fervents, MM. Ayroles, Dunand, et plus récemment le chanoine Debout, qui a élevé un véritable monument à Jeanne d'Arc.

L'impression à Rome est qu'on regagnera le temps perdu et qu'on arrivera à la béatification en 1907. Elle coïncidera avec les fêtes du jubilé sacerdotal de Pie X, qui tombe cette année-là.

Cas de Conscience

Le R. P. Louis Manise, C. SS. R., vient de publier un opuscule intitulé : *Casus conscientie de Blasphemia, ad usum Venerabilis Cleri Canadensis*.

La doctrine qu'il défend est justement celle qui est enseignée dans nos grands séminaires et généralement suivie par notre clergé. C'est bien cela que le Révérend M. Ant. Gauvreau, curé de Saint-Roch de Québec, a voulu faire entendre à l'auteur dans une lettre élogieuse, où il dit entre autres choses : « Des contradicteurs, je ne vous en connais pas dans notre archidiocèse, du moins des contradicteurs sérieux. »

La *Nouvelle Revue Théologique*, novembre 1905, donne une appréciation du travail du R. P. Manise.

Nous sommes bien étonnés d'y lire ce qui suit :

« Cette étude nous apprend qu'une opinion très répandue au Canada considère comme autant de blasphèmes certaines locutions telles que celles-ci : *Christ ! Vierge !* » etc.

Et plus loin : « Il ne faut pas un mince courage pour s'en prendre à des opinions qui ont depuis longtemps acquis droit de cité, et pour faire la preuve que ce droit était usurpé. Sur les traces de son glorieux Père S. Alphonse, l'auteur a eu ce courage après qu'il eût reconnu que la gloire de Dieu et le salut des âmes y étaient intéressés. »

Nous croyons comprendre que c'est bien à notre clergé en général, et non à la masse populaire, que le critique impute cette opinion erronée. Il ne s'est donc pas donné la peine de lire l'extrait de la lettre du Rév. M. Ant. Gauvreau consigné en tête de l'opuscule : « Des contradicteurs, je ne vous en connais pas dans notre archidiocèse. »

Nor il n'est pas vrai que cette opinion erronée ait « depuis longtemps acquis droit de cité » parmi notre clergé.

Possible qu'il se trouve encore parmi nous quelques prêtres enclins à exagérer la malice des locutions précitées, mais ils sont trop rares pour qu'en bonne justice on puisse imputer pareille erreur à l'ensemble de notre clergé.

Frassinetti, cité à la page 29 du *Casus Conscientiæ*, s'exprime ainsi : « C'est une coutume souverainement déplorable que celle qui s'est introduite parmi les chrétiens de profaner le nom de Dieu, de Jésus-Christ et du Très Saint Sacrement. Ces noms sacrés, s'ils ne sont pas formellement blasphèmes, sont pris en vain sans aucun respect, par manière de parler, par exclamation, et même par mouvement d'impatience. Cependant le confesseur ne doit pas croire que ces chrétiens pèchent mortellement toutes les fois qu'ils laissent échapper des paroles de ce genre. C'est là sans doute un abus détestable; mais quand ils ne profèrent pas ces paroles dans un accès de rage qui implique le mépris ou la haine de Dieu, il ne faut pas les accuser de péché mortel. Sans doute le confesseur doit les reprendre sévèrement, et employer tous les moyens pour qu'ils se corrigent; mais ne pas leur dire qu'ils pèchent mortellement, ni leur refuser l'absolution. Pour ces paroles seules, il ne semble pas qu'ils soient coupables de blasphème, mais simplement de vaine invocation du nom de Dieu, ce qui n'est pas une faute grave... »

Voilà bien, en résumé, le fond de la doctrine défendue par le R. P. Manise dans son *Casus Conscientiæ*.

Or c'est précisément cette doctrine qu'enseignait en 1887 le Rév. M. Stanislas Laporte, prêtre du diocèse de Montréal, dans un opuscule intitulé : DES BLASPHEMES ET IMPRÉCATIONS, et dont nous extrayons le passage suivant :

« Ce n'est pas un blasphème de mêler le Nom de Dieu à des conversations ordinaires et profanes; c'est une irrévérence... Bien plus, ce n'est pas un blasphème proprement dit de prononcer en vain le Saint Nom de Dieu, en disant par exemple *Sacré Nom de Dieu! Nom de Dieu!* Ces mots qu'on profère le plus souvent dans un moment d'impatience, ne sont point contre Dieu dans l'intention de celui qui se les permet, mais contre les hommes, les animaux, ou les êtres inanimés à l'égard

desquels on se livre à la colère. Ils n'expriment par eux-mêmes aucune injure, aucune diminution de l'honneur qu'on doit au Saint Nom de Dieu... Mais quelle mauvaise et grossière habitude ! »

Avant donc que d'écrire il est bon de se renseigner avec exactitude. C'est le conseil que nous osons donner aux gens d'outre-mer qui se mettent en frais d'apprécier les choses du Canada.

UNUS E VENERABILI CLERO CANADENSIS.

—♦♦♦—
De l'avenir des jeunes filles
— o —

Un journal américain ayant ouvert un concours sur cette question : Que ferons-nous de nos filles ? a donné le prix à la réponse qui suit :

Laissez-moi d'abord vous dire ce que nous *n'en ferons pas* :

I. — Nous n'en ferons pas des jeunes filles sans Dieu, sans croyance, sans prière, *sans religion*. — Dans la lutte pour la vie, la femme a besoin, plus que l'homme, de la religion, car, plus que l'homme, elle est destinée à souffrir, et, sans religion, le désespoir l'atteindra un jour et la rendra malheureuse.

II. — Nous n'en ferons pas des jeunes filles *évanouies*, n'aimant que la parure et les plaisirs ; — à côté d'elles on verrait passer le jeune homme qui, cherchant une compagne, s'éloignerait en disant : C'est bien beau, mais c'est trop cher ; avec une pareille femme, c'est la ruine qui m'attend.

III. — Nous n'en ferons pas des jeunes filles *inutiles* et méprisant le travail manuel, *prodigues* et ne calculant pas la dépense, *orgueilleuses* et mettant leur prétention trop haut, *rêveuses* et bâtissant des châteaux en Espagne, *ignorantes* et sans instruction.

Disons maintenant ce que nous ferons de nos jeunes filles :

I. — D'abord des chrétiennes, de bonnes chrétiennes, d'excellentes chrétiennes. Sur le terrain de la religion, allons aussi loin que possible, jusqu'à la piété solide et bien réglée. Sur ce point on ne saurait jamais trop faire ; la femme forte est toujours la femme profondément religieuse.

II. — Ajoutons : Des jeunes filles *sérieuses*. La vertu sera toujours le plus bel ornement de la vierge chrétienne, un bien

qui surpasse tous les autres, même la fortune et la richesse.

III. — Il faut dire encore : Des jeunes filles *laborieuses*, aimant le travail quel qu'il soit, comme une grande chose, parce que c'est le devoir. Il y en a trop malheureusement *qui ne savent faire que la demoiselle*. Qu'on leur apprenne à préparer un repas convenable, à laver, à repasser, même à faire le pain : une excellente cuisine évite bien des frais de pharmacie; des jeunes filles *économiques* qui sachent bien acheter et faire compte de leurs dépenses; des jeunes filles *judicieuses*, comprenant qu'un honnête ouvrier en tablier, n'eût-il pas un sou, vaut mieux qu'un jeune homme élégant et vaniteux; — des jeunes filles *positives*, laissant le romanesque aux romans, aimant la maison paternelle, se plaisant à la parer de travaux de leurs mains, et à l'orner de fleurs; — des jeunes filles *instruites*, surtout au point de vue de la religion. Dès lors, qu'elles sachent la musique, la peinture et les autres arts d'agrément, pourvu qu'elles soient ce que je viens de dire, elles seront heureuses, trouveront leur voie et la Providence fera le reste.

La basilique du Vœu national belge

Sur le plateau de Kœkelberg, dominant Bruxelles, dans le cadre de verdure d'un parc profond et ombreux, va se dresser l'église du Vœu national de Belgique

Le dimanche 22 octobre, avait lieu la cérémonie de la pose de la première pierre. Foule très considérable. Le roi Léopold II avait tenu à assister à la cérémonie, accompagné du grand maréchal de la cour et de ses aides de camp. Il fut reçu par les PP. Oblats de Marie, ainsi que par le duc d'Arenberg, président du Comité de la basilique. Dans la chapelle provisoire l'attendaient Son Em. le cardinal primat de Belgique. Son Excellence Mgr Vico, nonce apostolique; NN. SS. Van der Coppen, évêque coadjuteur de Malines; Mgr Roeland, évêque du Haut-Congo, et plusieurs abbés mitrés.

Dans l'allocution qu'il adressa à Sa Majesté, le cardinal primat montra la haute signification de la cérémonie : « La bénédiction et la pose de la première pierre de la basilique, a dit

notamment Son Eminence, seront le digne couronnement de nos fêtes nationales, et apparaitront à tous comme un pacte renouvelé entre la religion et les catholiques belges, pacte de fidélité à Dieu et d'attachement à la patrie.»

— o —

Indulgences accordées
à l'occasion de la 1^{re} Communion des enfants,
à eux, à leurs parents et aux fidèles qui y assistent

— o —

Il convient de fortifier par de puissants secours, les enfants qui doivent s'approcher pour la première fois de l'auguste Sacrement de l'Eucharistie, afin qu'ils se préparent à le recevoir avec une piété plus fervente, et qu'ils puissent en retirer des fruits plus abondants. C'est dans ce but que de très humbles suppliques ont été adressées à N. S.-P. le Pape Pie X, afin qu'il daigne ouvrir le trésor des indulgences, en faveur des enfants de la Première Communion.

De plus, comme c'est la coutume généralement suivie de nos jours, les parents de ces enfants et bon nombre de fidèles se font une fête d'assister à cette touchante cérémonie, et d'y communier eux-mêmes. Or, il ne faut pas laisser tomber une si louable habitude, qui contribue tant à rehausser l'éclat extérieur de la Première Communion, et à en graver plus profondément le souvenir dans l'âme des enfants. De là, une demande spéciale adressée au Saint-Père, pour qu'il daignât accorder aussi une indulgence à ceux qui assistent à la pieuse cérémonie.

Cette supplique présentée au Saint-Père par le Cardinal Préfet de la S. C. des Indulgences et Reliques, en séance du 12 juillet 1905, fut favorablement accueillie par Sa Sainteté, qui voulut les rendre applicables aux âmes des défunts. De ce fait, il y a indulgence plénière à gagner par les enfants qui, après s'être confessés, s'approcheront pour la première fois du divin Banquet et prieront aux intentions du Souverain Pontife. Indulgence plénière également pour les parents des communiants, jusqu'au 3^e degré, s'ils assistent à la pieuse cérémonie, y communient après s'être confessés et y prient aux intentions susdites. Quant aux fidèles présents à cette céré-

monie, ils pourront gagner une indulgence de sept ans et sept quarantaines, moyennant un acte de vraie et sincère contrition de leurs péchés.

Le présent décret a force de loi pour l'avenir, nonobstant toutes choses contraires.

Rome, 12 juillet 1905.

L. Card. TRIPEPI, *pro-préfet*.

D. PANICI, *secrétaire*.

La confiance en la Providence

Nos lecteurs, dit la *Semaine religieuse* de Paris, ont entendu parler souvent d'un capucin de la province de Toulouse, le R. P. Marie-Antoine. Voyageant beaucoup en sa qualité de missionnaire, ce digne religieux a l'habitude de s'en remettre à la Providence du soin de lui fournir les frais de ses courses apostoliques. Quand, en cours de route, le Père se trouve dans la nécessité de se procurer un billet de chemin de fer, il recourt à la charité de quelque bonne âme, et ce n'est jamais en vain.

L'autre jour, un israélite voyageait dans la même direction que l'excellent Père. La conversation s'engage pleine d'imprévu, entre le financier et l'homme à la robe de bure. Apprenant que le capucin ne portait jamais d'argent sur lui, même en voyage, et que la Providence se chargeait toujours, par l'intermédiaire de quelque personne charitable, de lui procurer tout ce dont il avait besoin, le juif manifesta un geste d'incrédulité.

— Vous ne me croyez pas ? dit le Père.

— Ma foi, non.

— Eh ! bien, voici un moyen bien simple de vous assurer que je dis vrai. Je descends à la prochaine station, et je ne remonterai dans mon train que lorsque j'aurai l'argent nécessaire pour continuer ma route. J'ai vingt minutes d'attente. Surveillez ce qui va se passer, et vous serez convaincu.

— Entendu, dit le juif, sûr de prendre le capucin en défaut.

Le train s'arrête. Le moine descend et s'enfonce dans la lecture de son bréviaire. Le juif se promène de long en large. Les vingt minutes sont bientôt écoulées. Personne n'avait encore songé au billet du capucin.

Le départ du train est annoncé une première fois.

— Eh ! bien, mon Père ? fait le juif en souriant.

— Doucement, doucement, mon fils, répond tranquillement le religieux qui continue sa lecture.

La voix de l'employé se fait entendre une seconde fois. Le train va décidément partir, et notre apôtre, plus insouciant que le meunier sans souci, ne paraît point s'en inquiéter.

— Vous ne partirez pas, mon Père, dit le juif, déjà pris d'une certaine compassion à l'égard du trop confiant voyageur.

— Mais si, s'écrie immédiatement le Père. Je veux partir par ce train, et je partirai.

Encore une minute, à peu près, et le convoi allait s'ébranler. N'y tenant plus, et considérant avec peine que le Père persistait à demeurer tranquillement à son banc, le juif de s'écrier :

— Vous voyez bien que personne ne se présente pour vous tirer d'embarras. Je cours vous prendre votre billet.

— Soit, réplique le Père, si vous voulez bien me faire cette charité, je vous en serai bien reconnaissant.

Le financier s'élançait au guichet, et rapporte, hors d'haleine, le bienheureux coupon. Le P. Marie-Antoine a le temps de se hisser dans un compartiment, et le train part.

Du geste et de la voix, le Père remercie son bienfaiteur inattendu.

— Voyez-vous, lui dit-il, avec un fin sourire, que la Providence m'a envoyé quelqu'un ?

L'israélite demeura ébahi. Dans le feu de sa bonne action, il n'avait point songé qu'en procurant lui-même le billet désiré, il avait confirmé et réalisé la prédiction en laquelle il ne croyait pas.

Nations protestantes et nations catholiques

— o —

Qui n'a pas souvent entendu dire que les nations protestantes sont supérieures ici-bas aux nations catholiques ? Et, dans le dernier tiers de siècle, l'écrasement de la France par l'Allemagne, celui de l'Espagne par les Etats-Unis, sont venus donner une sorte de confirmation à cette assertion. Il n'y aurait pas loin pour arriver à dire que c'est le protestantisme lui-même qui donne leur supériorité économique et politique aux peuples qui professent le culte protestant.

Ces affirmations, faciles à énoncer, sont difficiles à détruire. Il y faut beaucoup de science, beaucoup de réflexion, beaucoup de

lumière dans l'esprit. Ce n'est donc pas à la portée du grand nombre.

Il importe pourtant de montrer que ces assertions sont dénuées de vérité.

M. Yves de la Brière vient d'accomplir cette tâche dans un travail remarquable, précis et concis malgré son étendue ; ce travail a paru dans les *Etudes* du mois de septembre, dans les *Questions actuelles* du 23 du même mois, et fut mis ensuite en brochure de propagande.

Nous allons, en y mettant le temps, reproduire ces pages lumineuses, qui fixeront définitivement les idées du lecteur sur cette question, un peu troublante, de la prétendue supériorité matérielle des nations protestantes sur les nations catholiques.

La comparaison entre les nations protestantes et les nations catholiques peut être établie au point de vue *religieux*, au point de vue *intellectuel*, au point de vue *social* (1).

Omettant le parallèle religieux et intellectuel, nous voudrions tenter quelques modestes recherches et réflexions sur le parallèle social : tant pour la richesse *économique*, ou la prospérité matérielle, que pour la puissance et le bon ordre *politique*.

Les peuples qui ont adopté la « Réforme » sont-ils devenus économiquement et politiquement, plus ou moins prospères que les peuples demeurés fidèles à l'Eglise romaine ? Le protestantisme des uns et le catholicisme des autres sont-ils bien la vraie cause de leur progrès social ou de leur déchéance ?

Telle est la double question à laquelle il faudra répondre en toute loyauté (2).

Nous nous trouvons, dès l'abord, en face d'une solution très catégorique : « Seules, les nations *réformées* sont prospères, et c'est le protestantisme qui les a rendues prospères. »

(1) Tel est, précisément, le triple sujet des trois dernières conférences réunies dans le beau volume de M. ALFRED BAUDRILLART : *L'Eglise catholique, la Renaissance, le Protestantisme*, 6^e édition, Paris, Blond, 1905. In-8°.

(2) Parmi les études faites dans les dernières années sur ce sujet, mentionnons les articles de M. WEYRICH, dans la *Revue sociale catholique* (de Louvain), mai 1899 (p. 214-219) et juin 1899 (p. 225-234) ; puis la brochure du R. P. FLAMÉRION (collection *Science et Religion*), intitulée : *De la prospérité des nations catholiques et des nations protestantes aux points de vue économique, moral, social* (Paris, Blond, 1899. In-16) ; enfin, l'article exact et clair de M. l'abbé NAUDET sur *La Décadence des nations catholiques* en tête de la *Justice sociale* du 13 mai 1905.

Nous allons donc examiner avec grand soin cette opinion, qui repose — il serait puéril de le nier — sur des arguments dignes de la considération la plus attentive.

I. — LE SYSTEME DE LA SUPÉRIORITÉ PROTESTANTE

Le système de la supériorité protestante consiste dans l'énoncé d'un fait et dans l'interprétation de ce fait.

1° — *Le fait.*

Bien significatif paraît le contraste entre la fortune qu'ont aujourd'hui les principales nations catholiques et les principales nations protestantes.

Au XVI^e et au XVII^e siècle, trois nations catholiques dominaient l'Europe et le monde : l'Espagne, l'Autriche, la France. Que sont-elles devenues, à présent ?

L'*Espagne* a perdu toutes ses colonies, elle qui, même après le traité d'Utrecht, possédait encore, à travers l'Europe, l'Afrique, l'Amérique, l'Océanie, un empire de 13 millions de kilomètres carrés, soit un dixième de la terre entière. Sa superficie et sa population n'en font plus qu'un Etat de second ou de troisième ordre. Bien laborieuse, et jusqu'ici plus que modeste, est son initiation à l'essor industriel et commercial du monde contemporain.

L'*Autriche* se voit rejetée de l'Italie et même de l'Allemagne, qu'elle subjuguait si longtemps. Déchirée elle-même par les plus violentes querelles de race, elle est condamnée à une relative impuissance politique et fort entravée dans son développement économique. Des prophètes aventureux vont jusqu'à prédire sa dislocation pour un avenir prochain (1).

La *France* garde, sans doute, une vitalité nationale, une force militaire, des richesses matérielles, un domaine colonial, qui lui permettent de faire encore assez belle figure : néanmoins, ne doit-on pas avouer que son astre pâlit ? Un innombrable régime y entretient, avec l'instabilité politique, la guerre sociale et la guerre religieuse ; combattant ou laissant combat-

(1) Dans la seconde partie de ce petit travail, on donnera des indications et références plus détaillées sur l'Espagne et l'Autriche. Le répertoire le plus récent pour les statistiques nationales est le *Staatslexikon*, de JULIUS BACHEM : en 1905, s'achevait le dernier tome de sa *Zweite neubearbeitete Auflage*. Fribourg-en-Brisgau, Herder. 5 volumes in-8.

tre la propriété, l'armée, aussi bien que chacune des libertés nécessaires, il alarme et les intérêts matériels et les intérêts moraux. Dans la plupart des organes de la vie économique, nous nous laissons dépasser par des rivaux mieux avisés; dans l'ensemble du commerce international, nous avons échangé le second rang contre le quatrième. Chose plus grave encore, notre population, qui était la plus forte de l'Europe en 1789, n'est plus aujourd'hui que la cinquième et sera bientôt la sixième. Cette population demeure stationnaire, alors que tous les autres pays s'accroissent, et une loi physique de progression comparée permet de calculer qu'au milieu du xx^e siècle la population française n'égalera que la moitié de la population allemande et sera presque aussi en arrière de la population des autres grands Etats que l'est aujourd'hui celle de l'Espagne.

Incontestablement, les puissantes nations catholiques d'autrefois : la France, l'Autriche, l'Espagne, ont subi de trop réelles déchéances.

Quel est, au contraire, le sort présent des peuples acquis à la Réforme : l'Angleterre, l'Allemagne, les Etats-Unis ?

L'Angleterre, malgré les sérieux périls de la crise économique qu'elle traverse, forme l'un des plus admirables édifices sociaux què l'histoire ait connus. De l'ancienne Amérique française à l'Australie, sa domination s'étend sur un empire de 25 millions de kilomètres carrés. Naguère, le roi Edouard VII voyait son avènement salué par 300 à 350 millions de sujets : environ le cinquième de l'humanité. Pendant le xix^e siècle, le commerce extérieur de la Grande-Bretagne s'élevait de la valeur de 500 millions de francs à la valeur de 22 milliards. Entre 1894 et 1902, les revenus publics se sont accrus de 31 pour 100, et les revenus privés de 43 pour 100. La production de houille montait en 1846 à 36 millions de tonnes, et en 1900 à 225 millions. La flotte marchande jaugeait, en 1830, 2 millions et demi de tonnes; en 1903, 20 millions. Mais, plus encore que cette étonnante prospérité matérielle, on a dû admirer la sagesse des institutions sociales et politiques. La couronne, l'aristocratie, les communes, les corps professionnels ont jalousement gardé la place que leur avaient faite les traditions et le tempérament du pays, et de l'équilibre complexe de tous les droits résulte un régime de justice et de liberté. Les hautes

classes rachètent leurs privilèges par une participation plus lourde aux charges fiscales : c'est sur les riches que pèsent l'*income-tax* et le remaniement des droits successoraux, tandis que les artisans, les employés, le petit commerce, ont été dégrevés de 1100 millions. La liberté religieuse est entière sur le territoire britannique ; l'entretien des écoles libres et confessionnelles est mis à la charge du Trésor public, et nous savons avec quelle largeur l'Angleterre est ouverte à tous les exilés (1).

Singulièrement remarquable, d'autre part, est la grandeur croissante de la jeune *Allemagne*. Autour de la monarchie militaire des rois de Prusse, elle a constitué une formidable unité qu'ont scellée nos défaites : c'est aujourd'hui un Etat continental de 60 millions d'habitants, fortement organisé, protégé par une armée, bientôt même par une flotte des plus imposantes. Après l'ascension politique est venu l'essor industriel et commercial. La production allemande de la houille s'est élevée de 55 millions de tonnes en 1883 jusqu'à 116 millions en 1903, et la production de lignite, de 20 millions de tonnes en 1892 à 45 millions en 1903. La marine marchande de l'Allemagne jaugeait, en 1871, 982 000 tonnes ; en 1899, elle dépassait 2 millions. En 1872, à côté de 80 navires français, 16 navires germaniques seulement pénétraient dans le canal de Suez ; soit 1 pour 100 du transit général ; en 1898, à côté de 221 navires français, 356 navires germaniques entraient dans le même canal : soit 12 pour 100 du transit. En 1896, le canal de Kiel voyait passer 19 660 navires, jaugeant 1 848 458 tonnes ; en 1903, il était traversé par 32 038 navires jaugeant 4 990 287 tonnes. En 1860, le commerce allemand atteignait 2 milliards et demi de francs ; il approchait, en 1872, de 6 milliards ; en 1898, il montait à 11 milliards, et atteignait 13 milliards en l'année 1902-1903. La France était dépassée de beaucoup. A l'Exposition internationale de 1900, lorsque nous, Français, parcourions les galeries où s'entassaient, victorieux et couron-

(1) Cf. GEORGES BLONDEL, *La Politique protectionniste en Angleterre. Un nouveau danger pour la France*, p. 7, 8, 9, 10. Paris, Lecoffre, 1904. In-12. — PAUL GANNAY, *L'Impérialisme économique et la grande industrie anglaise*, p. 95, 113, etc. Paris, Pichon, 1905. In-8° — *L'Economiste français* des 6 février 1904 et 4 février 1905.

nés, les produits de l'industrie houillère, textile, métallurgique, électrique de l'Allemagne, nous pouvions comprendre l'orgueilleuse formule des journaux d'outre-Rhin: « C'est un nouveau Sedan ! » L'Allemagne ne s'est pas, du reste, absorbée tout entière dans l'effort économique: elle a gardé le culte de la science. En face des progrès du parti social-démocrate, les souverains et les parlements ont su améliorer le sort des classes laborieuses, notamment par l'organisation des retraites ouvrières. D'autre part, ils ont eu le courage de détruire presque toute l'œuvre malfaisante du *Kulturkampf*, en élargissant toujours la liberté des consciences. Ils ont gardé à Dieu ses droits dans l'école et dans les institutions publiques (1).

(A suivre.)

Bibliographie

— *L'Apostolat des bons livres et l'Association catholique de la jeunesse canadienne-française*, conférence donnée par l'hon. M. Thomas Chapais, à l'inauguration de la salle Loyola, le 24 octobre 1905. Québec 1905.

On a mis en brochure cette conférence si remarquable de M. Chapais, dans un but de propagande et au profit du cercle québécois de l'Association. Prix: 10 cts, chez les RR. PP. Jésuites.

(1) GEORGES BLONDEL, CHARLES BROULHET, LUCIEN DE SAINTE-CROIX, EDOUARD JULHIET, LOUIS QUESNEL, *Etudes sur les populations rurales de l'Allemagne et la crise agraire*. Paris, 1897. In-8°. — GEORGES BLONDEL, *L'Essor industriel et commercial du peuple allemand*, p. 13, 14, 21, 22, 159-163, 328-373, 485. 3^e édition. Paris, Larose, 1900. In-12. — EUGÈNE RÉGNIER, *Des distinctions de classes dans la société allemande actuelle*. Paris, 1900. In-8°. — MAURICE LAIR, *L'Impérialisme allemand*. Paris, 1902. In-12. — VICOMTE COMBES DE LESTRADE, *les Monarchies de l'empire allemand*. Paris, 1904. In-8°. — A. RAFALOWICH, *L'Allemagne économique en 1904*. (*L'Economiste français* des 18 février et 15 avril 1905.) — ED. LOZÉ, *Les Charbons dans le monde. Allemagne*. (*L'Economiste français* des 25 juin et 2 juillet 1904). — Voir, en outre, *L'Economiste français* des 23 janvier 1904 et 24 septembre 1904.